



République du Sénégal

CONSEIL EXECUTIF DES TRANSPORTS URBAINS DE DAKAR

Etablissement public à caractère professionnel

COMMUNIQUE DE PRESSE

***“ Le transport public de passagers se modernise à Saint-Louis :
mise en circulation de 50 minibus neufs ”***

Ce **18 Avril 2015** à **Saint Louis**, le Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD), à travers le Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD), procédera à la mise en circulation de 50 minibus neufs dans la ville de St Louis, en marge du défilé de la fête de l'indépendance. Cette manifestation se déroulera sous la présidence effective de M. Mansour Faye, Maire de la commune, du Gouverneur et en présence du Directeur Général du CETUD et du Directeur des Transports routiers.

Auparavant, le CETUD procédera le **17 Avril 2015** à la mise hors d'usage des « cars rapides » retirés de la circulation en présence des transporteurs et des membres de la Commission Réforme et Mise à la Casse, réunissant tous les acteurs et les représentants des services déconcentrés de l'Etat.

Ces nouveaux véhicules assureront à partir du 19 avril 2015 les déplacements des populations dans le respect de l'environnement et dans des conditions de confort et de sécurité améliorées. Le réseau de transport est composé de cinq (5) lignes desservant tous les quartiers de la ville y compris Bango, Université de Saint-Louis et Goxu Mbacc.

Le coût unitaire des bus est de 18 700 000Fcfa. Chaque transporteur donne un apport correspondant à la prime à la casse de 2 000 000Fcfa octroyée par l'Etat suite au retrait de son ancien bus. Le paiement du crédit restant soit 16 700 000Fcfa est échelonné sur 60 mois.

A l'origine, retirer progressivement les « cars rapides » du paysage de Dakar...

Ces importantes activités s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la lettre de politique des transports urbains définie par l'Etat et qui a pour objectif fondamental d'assainir ce sous-secteur en vue d'améliorer son efficacité de façon durable en agissant sur cinq piliers : le cadre institutionnel, le cadre juridique, le cadre financier, la restructuration des transports collectifs et le développement des ressources humaines.

Parmi les solutions préconisées, figuraient la mise en place d'un mécanisme financier destiné à prendre en charge le renouvellement du parc de transport en commun de personnes par « cars rapides » et la professionnalisation du secteur, caractérisé par la prédominance de l'informel.

Dans ce cadre, le CETUD poursuit l'objectif d'améliorer la sécurité, l'efficacité, l'accessibilité et la qualité environnementale de la mobilité urbaine, avec une attention particulière pour les populations les plus démunies, à travers un mécanisme de leasing (crédit-bail).

Le leasing, sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a permis d'assurer le financement du renouvellement de 1307 véhicules du parc de transport public de Dakar. Pour sa mise en œuvre, les opérateurs privés de transport urbain, ont été organisés en GIE et regroupés au sein de l'Association de Financement des Professionnels du Transport Urbain (AFTU).

.... Et les capitales régionales suivirent....

Satisfait des résultats de l'expérience, le Gouvernement a décidé de l'extension du programme dans les régions, répondant ainsi aux attentes des transporteurs et des populations. Pour le premier semestre de l'année 2015, ce programme et ses extensions permettront la mise en circulation de 550 nouveaux minibus à Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor pour un coût global de 11,4 Milliards de Fcfa.

Des emplois créés : une retombée majeure ! Renforcer les capacités : un impératif !

La professionnalisation de l'exploitation de ces 50 minibus neufs à Saint-Louis permettra de générer 220 emplois directs de conducteurs, receveurs, régulateurs, contrôleurs et gérants de lignes. Ce personnel a déjà bénéficié de modules de formation portant sur le secourisme, la conduite économique et sécuritaire du véhicule, la relation clientèle, la sécurité routière, la billetterie et les techniques d'exploitation. Les opérateurs ont pour leur part reçu une formation sur la gestion d'un parc de véhicules de transport, la gestion des ressources humaines et la gestion financière et comptable.

Contact :

Communication CETUD

+ 221 77 643 90 04

Dior.dia@cetud.sn

Dmbacke@hotmail.com

Note aux éditeurs

Le **Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD)** est un établissement public à caractère professionnel. Sa mission, définie par la loi N° 97-01 du 10 mars 1997, consiste à la mise en œuvre et au suivi de l'application de la politique sectorielle des transports publics urbains définie par l'Etat, pour la région de Dakar. Il s'agit essentiellement, d'organiser et de réguler l'offre de transport collectif urbain, de manière à améliorer durablement les conditions d'exploitation des opérateurs et, par conséquent, les déplacements des populations de l'agglomération dakaroise. A la demande de l'Etat ou des collectivités locales, le CETUD peut apporter une assistance aux régions.